

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 15 mars 2021, à 19 h 30, par visioconférence, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

375, rue Principale Ouest

Demande déposée le 9 novembre 2020 par la Ville de Magog concernant le lot 3 143 471 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 375, rue Principale Ouest.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre une enseigne numérique à messages variables, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 :

- a) interdit les enseignes constituées de lumières clignotantes ou de lumières à intensité variable;
- b) interdit les enseignes animés.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- 1- En transmettant ses commentaires **par écrit, au plus tard le jeudi 4 mars 2021, à 16 h 30**, soit par la poste à : Direction du Greffe et Affaires juridiques, Ville de Magog, 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4 ou par la chute à courrier de l'hôtel de Ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à : greffe@ville.magog.qc.ca. Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande;
- 2- En transmettant ses commentaires **par écrit, en direct lors de la séance du conseil, sur la page Facebook de la Ville**, à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil, via le lien suivant : <https://www.facebook.com/villedemagog>;
- 3- En transmettant ses commentaires **verbalement par téléphone, en direct lors de la séance du conseil**, à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil, au numéro suivant : 819-843-3333, poste 444.
- 4- **En personne**, lors de la séance du conseil, sous réserve des places disponibles aux fins de respecter les règles de distanciation applicables, le cas échéant.

Notez que les séances du conseil sont diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville, sur la chaîne YouTube de la Ville et sur NousTV Magog (Cogeco câble 3 / HD 555) et Câble Axion (câble 11 / numérique 111 / HD 711).

Donné à Magog, le 12 février 2021.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe